

# Pourquoi « LA RESISTANCE DOUBLEMENT CERTIFIEE » ?

## 1/ la résistance d'une porte blindée ou d'un blindage de porte = la résistance de son élément le plus faible

Imaginez une chaîne dont un maillon sur deux est en acier et un maillon sur deux en plastique.

Quelle est la résistance de cette chaîne ? Bien sûr, celle-ci est égale à la résistance des maillons les plus faibles, la résistance des maillons en plastique ; le fait d'avoir ajouté un maillon sur deux en acier n'a servi strictement à rien.

Avec un dispositif anti-effraction, le principe est le même : la résistance d'un tel dispositif est égale à la résistance de l'élément le plus faible.

C'est précisément ce que teste le Centre national de la Prévention et de la Protection (CNPP), l'organisme certificateur, quand il évalue la résistance à l'effraction d'un blindage de porte ou d'une porte blindée : ils testent tous les points vulnérables d'une porte, les points que les cambrioleurs attaquent ( voir : les techniques des cambrioleurs). Ils recherchent les points faibles.

Si une porte est certifiée par le CNPP, son niveau de certification sera celui de l'élément le plus faible de la porte.

## 2/ Un blindage ordinaire (ou une porte blindée ordinaire) + une serrure certifiée = une tromperie

Certains installateurs proposent un blindage de porte ordinaire ( non certifié) équipé d'une serrure certifiée, en expliquant à leur client potentiel que la solution qui leur est proposée est une solution certifiée, et si on insiste un peu, la réponse devient : c'est pratiquement équivalent, et c'est moins cher.

Ils font de même avec les portes blindées : une porte blindée ordinaire (non certifiée), équipée d'une serrure certifiée.

Pour ces produits non certifiés, vous pouvez être certains qu'ils échoueraient aux tests de résistance à l'effraction du CNPP, car quel fabricant se passerait de l'argumentation commerciale de la certification si son produit pouvait l'obtenir ?

Donc, poser une serrure certifiée sur un blindage ou une porte blindée ordinaire, c'est comme intercaler des maillons en acier au milieu d'une chaîne en plastique, cela ne change strictement rien à la résistance de la porte.

La résistance de la porte est toujours égale à la résistance de son élément le plus faible : si les paumelles (gonds) ne résistent que 2 minutes à l'arrachement au pied de biche, à quoi cela sert-il de poser une serrure qui résiste 15 minutes ?

La résistance de la porte sera toujours de 2 minutes, et le cambrioleur aura vite fait de repérer le point faible de la porte.

Ce type de proposition est tout simplement une tentative de tromperie du consommateur

## 3/ La double certification = 2 certificats du CNPP = votre sécurité

Pour protéger le consommateur, le CNPP a créé la certification des portes blindées et des blindages de porte, en plus de celle des serrures.

### UNE PORTE BLINDEE CERTIFIEE, C'EST :

Une porte en acier et son bâti, qui constitue un ensemble certifié, donc vendu avec un certificat du CNPP qui accorde la marque **A2P** et le degré de résistance à l'effraction certifié : **A2P BP1**, **A2P BP2** ou **A2P BP3** (résistance maximale)

+

Une serrure et son cylindre, qui constitue un ensemble certifié, donc vendu avec un certificat du CNPP qui accorde la marque **A2P** et le degré de résistance à l'effraction certifié : **A2P 1 étoile**, **A2P 2 étoiles** ou **A2P 3 étoiles** (résistance maximale)

**Donc, pour une porte blindée, il faut une «DOUBLE» certification une pour la porte et une pour la serrure = deux certificats A2P**

Il en est de même pour les blindages de porte :

**Pour un blindage de porte, il faut une «DOUBLE» certification : une pour le blindage de porte et une pour la serrure = deux certificats A2P**

## TORDMAN Métal, la résistance « DOUBLEMENT » certifiée

**Attention : au delà de votre installation, en cas de perte de clé ou changement de cylindre :**

**Exigez la même marque de clés et la carte de propriété, seule assurance de conserver la sûreté de votre serrure, sa certification et sa garantie !**

# Nos serrures et nos portes blindées sont certifiées par le Centre National de la Prévention et de la Protection (CNPP)

**Vous pouvez choisir une certification en fonction de la résistance à l'effraction ...**

## Protection du cylindre extérieur :



"Double Cuirasse" tournante  
+ pastille anti-perçage. Système breveté.



"FURTIF" intégrant 90 billes en carbone anti-perçage trempées à coeur C80W3 classe C  
Sa forme le rend très difficilement saisissable  
+ pastille anti-perçage. Système breveté.



Le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, délivre la marque A2P pour les serrures de haute sûreté et les portes blindées.

L'apposition de la marque A2P certifiée :

- la capacité des serrures et des portes blindées à résister pendant un temps donné à des tentatives d'ouverture en force
- la capacité des serrures à résister à des attaques destructives et à des tentatives d'ouverture fine (crochetage)
- que les serrures et les portes blindées proviennent d'une fabrication dont la qualité est contrôlée.

La marque A2P est attribuée pour des périodes de 6 ans.

La vérification régulière des fabricants et du maintien de la qualité est effectuée une fois par an par les vérificateurs de la marque.



## Les serrures de haute sûreté sont certifiées :

**A2P** \* 1 étoile, **A2P** \*\* 2 étoiles ou **A2P** \*\*\* 3 étoiles (résistance maximale)

**Votre installateur doit vous délivrer 1 certificat de conformité**



## Les blindages de porte ou les portes blindées sont certifiés :

**A2P** BP1, **A2P** BP2 ou **A2P** BP3 (résistance maximale)

**ATTENTION : votre installateur doit vous délivrer 2 certificats :**

- 1 certificat pour la serrure
- 1 certificat pour la porte blindée ou le blindage de porte